



Conseil économique et social

Distr. générale
14 décembre 2019
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants

Soixante-deuxième session

Vienne, 14-22 mars 2019

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique : travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Vingt-huitième session

Vienne, 20-24 mai 2019

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire**

Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique : travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Note du Secrétariat

Résumé

La présente note a été établie en application de la décision 2017/236 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil a renouvelé le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime jusqu'à la partie de la session que chaque Commission doit tenir au premier semestre de 2021, ainsi que des résolutions 52/13, 54/10, 54/17, 56/11, 58/1 et 60/3 de la Commission des stupéfiants et 18/3, 20/1, 20/9, 22/2, 24/1 et 26/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Elle rend compte des travaux que le groupe a menés entre le 4 octobre et le 30 novembre 2018. Des informations sur les travaux effectués pendant la période précédente sont présentées dans le document [E/CN.7/2018/3/Add.1-E/CN.15/2018/3/Add.1](#).

* E/CN.7/2019/1.

** E/CN.15/2019/1.



I. Délibérations

1. Entre le 4 octobre et le 30 novembre 2018, le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) a tenu trois réunions informelles.

2. Le groupe de travail a poursuivi l'examen des questions inscrites à son ordre du jour tel qu'approuvé par le Conseil économique et social dans sa décision 2017/236, par la Commission des stupéfiants dans sa résolution 52/13 et par la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale dans sa résolution 18/3, conformément à son mandat figurant en annexe à ces résolutions, ainsi qu'aux dispositions des résolutions 54/10, 54/17, 56/11, 58/1 et 60/3 de la Commission des stupéfiants et des résolutions 20/1, 20/9, 22/2, 24/1 et 26/1 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

3. À la réunion qu'il a tenue le 4 octobre, le groupe de travail a pris connaissance d'informations sur la réforme de l'ONU et ses incidences pour l'ONUDD. Dans le cadre de la réforme de la gestion, il était prévu qu'un certain nombre de fonctions d'appui principal soient transférées à des centres de services mondiaux, et que des moyens soient mis en place sur le terrain pour assurer les services administratifs courants. S'agissant de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, l'ONUDD devait contribuer au financement du système des coordonnateurs résidents de l'ONU au moyen d'une contribution de coordination de 1 % prélevée sur les contributions strictement affectées aux ressources autres que les ressources de base, d'un montant estimatif annuel compris entre 1 million et 1,5 million de dollars, ainsi qu'au titre du partage des coûts mis en place entre les entités du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement. L'ONUDD réfléchissait aux moyens de répondre aux exigences de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et d'exploiter les possibilités qui en découlaient, y compris par le financement d'une surcapacité temporaire sur le terrain. Le groupe de travail s'est également vu présenter des informations récentes sur la situation financière de l'Office, et notamment sur l'évolution des fonds à des fins générales, des fonds à des fins spéciales et des fonds d'appui aux programmes au cours de la période 2012-2019. Il a appris que, globalement, on avait observé une diminution du taux d'exécution des fonds à des fins spéciales et des recettes connexes au titre de l'appui aux programmes, et que la tendance pour ce qui était des contributions à des fins générales restait préoccupante. Le groupe a pris note avec satisfaction de l'utilisation des économies réalisées au titre des fonds à des fins générales pour financer la recherche. Certains orateurs ont déclaré que les fonds d'appui aux programmes devraient servir avant tout à appuyer le réseau des bureaux extérieurs.

4. À cette même réunion, le groupe de travail a examiné la question de la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes dans les pratiques, politiques et programmes de l'ONUDD, et a été informé de l'adoption de la Stratégie de l'Office des Nations Unies à Vienne/ONUDD pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il s'est félicité de l'approche adoptée par l'Office concernant la prise en compte de la problématique femmes-hommes. La question des évaluations tenant compte de cette problématique à l'appui de la Stratégie susmentionnée a également été abordée. Une représentante de l'ONUDD a fait le point sur le Programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins, expliquant que celui-ci s'inscrivait dans une approche intégrée qui englobait aussi l'Initiative du Pacte de Paris, et présentait des liens avec d'autres programmes régionaux et mondiaux ainsi qu'avec des programmes nationaux de pays d'Asie centrale. Des informations récentes sur les programmes de l'ONUDD en matière de prévention et de traitement de la toxicomanie ont également été exposées. Certains participants ont fait observer que ces programmes faisaient partie des programmes mondiaux de l'ONUDD les plus axés sur les résultats et les opérations de terrain, et qu'ils avaient produit des résultats impressionnants malgré un financement limité.

5. À la réunion qu'il a tenue le 5 novembre, le groupe de travail a été informé de la situation concernant la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Il a été question notamment du nouveau système de coordonnateurs résidents ainsi que de la structure et du financement de ce système. L'ONUSDC comptait sur l'appui des États Membres pour faire en sorte, par l'intermédiaire de leurs missions permanentes à Vienne et à New York, que les enjeux cruciaux de la sécurité, de la justice et de la lutte contre la corruption et la criminalité transnationale organisée soient pris en compte dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Parmi les efforts qu'il menait dans le cadre de la réforme, l'ONUSDC avait approuvé une surcapacité temporaire afin d'asseoir son positionnement et de renforcer momentanément les capacités opérationnelles sur le terrain dans des domaines précis. Lors de la réunion, il a aussi été question des incidences sur l'ONUSDC des réformes de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme et de migrations. Certains participants ont exprimé leur appui à l'initiative de surcapacité, qui s'inscrivait dans les efforts d'adaptation de l'ONUSDC à la réforme de l'ONU, mais il a également été dit que les mandats spécifiques de l'Office relatifs à la drogue et au crime ne coïncidaient pas entièrement avec ceux des autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Les participants ont été informés du projet de cadre stratégique de l'ONUSDC pour 2020, qui avait été élaboré par la Division de la planification des programmes et du budget pour toutes les entités du Secrétariat. L'ONUSDC avait établi un projet de document qui devait être communiqué aux délégations pour qu'elles formulent des observations écrites, puis examiné par la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale lors de la réunion conjointe qu'elles devaient tenir le 6 décembre 2018, pendant la reprise de leurs sessions.

6. La réunion tenue le 5 novembre a également donné lieu à la présentation d'un exposé sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les réformes visant à lutter contre la corruption, notamment en ce qui concernait des aspects tels que la vulnérabilité à la corruption, et sur l'intégration de cette problématique dans des approches multipartites aux fins de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Une représentante de l'ONUSDC a appelé l'attention des participants sur le rapport du Directeur exécutif relatif à l'équilibre entre les sexes et à la représentation géographique à l'ONUSDC ([E/CN.7/2018/15-E/CN.15/2018/17](#)), qui avait été publié avant la réunion. Certains participants ont fait observer que les pays en développement étaient peu représentés. L'ONUSDC a été prié de continuer à s'efforcer d'améliorer la représentation géographique, en gardant à l'esprit la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies. Le groupe de travail a également été informé des programmes de développement alternatif que l'ONUSDC mettait en œuvre en Colombie, avec la collaboration du Gouvernement colombien, et de l'état d'avancement des activités menées dans le cadre du Service de la prévention du terrorisme et des activités de l'Office visant à lutter contre le VIH chez les usagers de drogues et en milieu carcéral.

7. À la réunion qu'il a tenue le 30 novembre, le groupe de travail a achevé son examen des projets de résolutions figurant dans le rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'ONUSDC pour l'exercice biennal 2018-2019 ([E/CN.7/2018/14-E/CN.15/2018/16](#)) et examiné le projet de cadre stratégique de l'ONUSDC pour 2020 ([E/CN.7/2018/CRP.11-E/CN.15/2018/CRP.8](#)), avant leur examen par la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale lors de la réunion conjointe qu'elles devaient tenir le 6 décembre 2018, pendant la reprise de leurs sessions.

II. Questions d'organisation et d'administration

8. Sous la direction des coprésidents, le groupe de travail a tenu trois réunions informelles, le 4 octobre et les 5 et 30 novembre 2018. Une réunion officielle du groupe de travail a été programmée le 23 janvier 2019.
9. Au cours de la période considérée, le groupe de travail a également tenu sept consultations informelles, le 4 octobre, les 5, 15 et 30 novembre, et les 3, 4 et 5 décembre 2018, au sujet des projets de résolutions figurant dans le document [E/CN.7/2018/14-E/CN.15/2018/16](#).
10. Le 4 octobre 2018, pendant la pause déjeuner, le Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget a présenté au groupe de travail un exposé sur les modifications du document de projet de budget-programme et leur traitement par le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.
11. Le 25 octobre 2018, un représentant de l'ONU DC a organisé une séance d'information sur l'exécution du budget consolidé de l'Office pour l'exercice biennal 2018-2019.
12. Une réunion informelle s'est tenue le 15 novembre au sujet du projet de cadre stratégique de l'ONU DC pour 2020.
13. Le Secrétariat a continué de fournir au groupe de travail des documents et des informations sur papier et sous forme électronique, notamment sur une page Web accessible au public (www.unodc.org/unodc/en/commissions/FINGOV/FINGOV-index.html) et une page Web sécurisée destinée aux États Membres (www.unodc.org/missions/en/wggf/index.html) qu'il a créées et qu'il met à jour à son intention.
